

## REFORME DES RETRAITES : MOURIR AU TRAVAIL POUR SATISFAIRE L'OLIGARCHIE



SNES-FSU Haute-Marne, le mercredi 04 janvier 2023

### Notre système de retraite est-il menacé ?

Les dépenses du système de retraite rapportées au produit intérieur brut (PIB) indiquent le niveau de prélèvements qu'il faut opérer sur la richesse produite par les actifs. Selon la dernière publication de septembre 2022 du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), cet indicateur se stabilise autour de 14 % et tendrait même à diminuer entre 2032 et 2070. Cette baisse des dépenses de retraites en pourcentage du PIB est contre-intuitive compte tenu du vieillissement de la population conduisant à un nombre plus important de retraites à financer. Cela s'explique d'une part par le recul de l'âge de départ à la retraite qui passerait de 62 ans à 64 ans du fait des réformes régressives déjà votées ; et, d'autre part, par l'appauvrissement relatif du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs. Du fait de l'indexation du système de retraite sur les prix, la pension moyenne continuerait de croître en euros constants, mais moins vite que les revenus d'activité moyens.

C'est surtout le solde du système de retraite et son évolution qui focalisent l'attention du débat public. Toujours selon le COR, en 2021, le système de retraite a été excédentaire d'environ 900 millions d'euros en raison notamment du rebond de l'activité. L'effet de la surmortalité des retraités liée à la covid sur les dépenses de retraite est resté limité. En 2022, le système devrait même connaître un excédent de 3,2 milliards d'euros (0,1 point de PIB). Ensuite entre 2022 et 2032, selon les projections, la situation financière du système de retraite se détériorerait avec un déficit allant de -0,5 point de PIB à -0,8 point de PIB et il serait de 10,7 milliards à la fin du quinquennat en 2027. Ce déficit n'a donc rien d'inquiétant. Comme le soulignent les auteurs du rapport, les constats effectués « *ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite.* »

### Pourquoi le Président Macron et son gouvernement dramatisent-ils la situation ?

Les réformes du système de retraite ne sont pas populaires, il faut réussir à les faire accepter par l'opinion. Les médias des milliardaires relaient unanimement la pensée présidentielle en martelant l'idée que le système serait menacé par la faillite. Cela est complètement faux, mais l'affirmer prépare les esprits à accepter de nouveaux reculs sociaux, tout en encourageant au passage les plus inquiets et les mieux dotés à capitaliser pour leurs retraites. Ce n'est probablement pas le hasard si cela coïncide parfaitement avec les intérêts de ceux qui promeuvent les fonds de pensions américains. Les réformes de ces trente dernières années convergent vers une remise en cause systématique de notre modèle social et des services publics. Comme à chaque fois, le langage est systématiquement détourné, il faut comprendre l'inverse de ce qui est dit : la réforme est présentée comme indispensable pour préserver notre modèle social, dans la réalité, elle le détruit en aggravant le taux de pauvreté des retraités qui était jusque-là relativement faible.

Le projet actuel du Président Macron consiste à retarder l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans par une hausse de 4 mois par an à partir de 2023. Ce dispositif devrait être accompagné d'une promesse d'un minimum de 1 100 € pour une retraite complète et d'une vague prise en compte de la pénibilité. L'hypocrisie consiste ici à présenter cette mesure comme une avancée sachant que pour la retraite minimale, selon la loi de 2003, la garantie devrait déjà être de 85 % du SMIC, soit 1 130 euros. Quant à la prise en compte de la pénibilité, le gouvernement refuse de réintégrer les quatre critères de pénibilité qu'il a supprimés il y a 5 ans !

La réforme du système des retraites n'est en réalité qu'un objectif intermédiaire pour réduire *in fine* les dépenses publiques afin de se rapprocher d'un déficit public inférieur ou égal à 3 % du PIB d'ici la fin du quinquennat, conformément aux choix inscrits dans le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Le rapport du COR confirme que si les dépenses de retraite se stabilisent en part de PIB sur la période 2022-2027, leur rythme d'évolution spontanée ne semble pas compatible avec les objectifs du gouvernement inscrits dans le programme de stabilité de juillet 2022. Pour tenir ces objectifs, la croissance des dépenses publiques devrait être limitée à 0,6 % en volume entre 2022 et 2027. Les dépenses de retraite qui représentent le quart de ces dépenses publiques progresseraient sur la période de 1,8 % en termes réels. Or, sur la base des recommandations de la Commission européenne, le gouvernement précise bien dans son Programme de Stabilité (PSTAB) 2022-2027 présenté en Conseil des ministres et transmis aux instances européennes que la soutenabilité des finances publiques « *ne se fera pas par une hausse de prélèvements obligatoires [...] La maîtrise des dépenses publiques repose principalement sur des réformes structurelles, la réforme des retraites notamment comme le Président de la République s'y est engagé au cours de la campagne électorale.* ». Dans une société dite démocratique, ces choix vont clairement à l'encontre de la volonté des citoyens. Les

organisations syndicales participant à la gestion du système des retraites ne se sentent pas liées par les choix politiques arbitraires du gouvernement ou ceux décidés par la commission européenne.

Le gouvernement, comme les précédents choisit de poursuivre une politique de l'offre. Il souhaite financer les baisses d'impôts aux ménages et aux entreprises en faisant des économies sur le système des retraites, l'assurance chômage ainsi que sur la fonction publique. La réduction des dépenses de retraite doit notamment compenser la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) avec un coût d'environ 9 milliards d'euros par an pour le Trésor Public. De façon globale, dans son Programme de Stabilité (PSTAB) 2022-2027, le gouvernement prévoit chaque année une baisse de 15 milliards d'euros des ressources de l'Etat en diminuant les prélèvements obligatoires. Par exemple, il est noté que « *l'année 2021 a été marquée par d'importantes mesures nouvelles de baisse des prélèvements obligatoires, pour environ -15 Md€, en particulier la mesure de réduction des impôts de production prévue dans le cadre du plan de relance (-9 Md€, y compris effet retour sur l'impôt sur les sociétés), la nouvelle baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (-3,7 Md€) et la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (-2,6 Md€)* ». A cela il faut ajouter que l'ISF a été supprimé, le barème de l'Impôt sur le revenu a été abaissé et les cotisations sociales sur les heures supplémentaires ont été exonérées, une *flat tax* a été instaurée pour réduire les prélèvements sur les plus-values. Sans mentionner ces réformes résultant du précédent mandat, dans l'édition de 2022 du portrait social, l'INSEE<sup>1</sup> estime sans surprise que les réformes socio-fiscales de 2020-2021 ont essentiellement augmenté le revenu des ménages les plus aisés. Le ruissellement promis d'une politique de l'offre fonctionne bien, mais à l'envers, des pauvres vers les riches. Par ailleurs les effets attendus sur la croissance tardent à se faire sentir, comme à chaque fois que l'on mène une politique de l'offre à la Reagan ou à la Thatcher. Le « *trop d'impôt tue l'impôt* » ne fonctionne pas. Si l'on souhaite voir de la croissance au sein de la zone euro, on peut l'espérer, mais c'est ailleurs qu'on la trouvera. Le gouvernement mène bien un combat idéologique contre les retraites et les interventions sociales de l'Etat. Ce sont les salariés, notamment les plus modestes et les petites entreprises qui en subissent les conséquences. La réforme des retraites n'obéit pas à un impératif économique mais idéologique : soumettre notre modèle social au diktat néolibéral et aux fonds de pensions. La lutte sociale s'avère inévitable si nous voulons vraiment préserver notre modèle social.

### **Si le déficit du système des retraites nécessitait des ajustements, quels seraient les leviers pour parvenir à l'équilibre ?**

Le premier levier est la hausse du départ à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation. C'est l'unique possibilité envisagée par le gouvernement : une augmentation de l'âge légal de départ à la retraite (65 ans) ou un allongement de la durée de cotisation si l'âge de départ à la retraite est fixé à 64 ans. Sachant que l'espérance de vie en bonne santé est de 64.4 ans pour les hommes et 65.9 ans pour les femmes, et varie fortement en fonction de la catégorie sociale, cela revient à dire que les Français ne seront à la retraite que lorsqu'ils ne seront plus « rentables » et trop « usés » sur le marché du travail. Le choix d'un allongement de la durée de cotisation sera d'autant plus difficile pour notre profession que l'âge moyen d'entrée dans le métier est de plus en plus tardif.

Le second levier est l'abaissement des pensions. Ce processus est déjà à l'œuvre depuis les différentes réformes qui ont eu lieu depuis 1987 avec l'indexation des retraites sur l'inflation et non plus sur la rémunération des actifs, l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'instauration des décotes, etc. En projection, selon le rapport du COR, le niveau de vie des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population pourrait baisser de l'ordre de 25 % d'ici 2070. Dans la projection d'une croissance à 1 %, la pension moyenne nette passerait de 61,2 % du salaire moyen net en 2021 à 51,6 % en 2050 (-15,7 %), puis à 45,4 % (-25,8%) en 2070. Ainsi, pour l'instant, même pour le gouvernement actuel, il est difficile d'envisager d'appauvrir davantage les retraités.

Le troisième levier est la hausse des ressources à travers les cotisations sociales. En utilisant le [simulateur du COR](#), une augmentation des ressources (cotisations sociales parts salariale et patronale, taxes et subventions) affectées au système de retraites d'environ un point de % du salaire brut permettrait d'assurer l'équilibre du système de retraite sur les vingt-cinq prochaines années. L'économiste Michaël Zemmour estime qu'il faudrait augmenter les cotisations sociales de 4,50 € (2,50 euros côté employeur et 2 euros côté salarié), ce qui est loin d'être insurmontable et relativement faible par rapport à l'augmentation de la pension civile pour les fonctionnaires : son taux de prélèvement est passé de 7.1 % en 2010 à 11.1 %, soit une augmentation de plus de 40 %. Sachant que le salaire moyen devrait augmenter, l'augmentation des cotisations sociales ne se traduirait pas par une baisse du pouvoir d'achat. Comme d'habitude, le gouvernement se dit « ouvert au dialogue » mais refuse en fait cette piste car elle s'oppose à sa volonté de réduire de façon pérenne les

---

<sup>1</sup> France, Portrait Social - INSEE Références, Edition 2022

ressources de l'Etat qui permettent ainsi la privatisation de la sécurité sociale et des services publics. Cette politique mène à l'échec depuis plus de trente ans au sein de la zone euro notamment mais cela n'empêche pas les dirigeants actuels de persévérer dans des politiques mortifères. A l'image de José Manuel Barroso (ex-président de la Commission européenne recruté ensuite par Goldman Sachs), Neelie Kroes commissaire européenne chargée de la concurrence recrutée par Bank of America et Uber, nos dirigeants politiques pourront sans doute eux aussi être récompensés pour leur soumission au néolibéralisme en pantouflant dans le privé.

En conclusion, le système des retraites n'est pas actuellement menacé et ne devrait pas être une priorité du gouvernement. Il existe des chantiers plus urgents : la préservation de l'environnement et de la paix, la réduction des inégalités, etc. L'amélioration du système de retraite reste toujours possible notamment en le rendant plus juste, en proposant des possibilités de départ progressif, en diminuant les écarts hommes / femmes, etc. mais ce n'est visiblement pas l'objectif du Président Macron et de son gouvernement. Il faudra nous unir pour combattre cette réforme.

Jean-Luc Cornesse, secrétaire SNES-FSU de la Haute-Marne

#### REFERENCES

- Le rapport du conseil d'orientation des retraites <https://www.cor-retraites.fr/>
- Le Programme de Stabilité (PSTAB) 2022-2027 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/07/29/presentation-du-programme-de-stabilite-2022-2027>
- FSU, retraites, se battre et agir, 10/2022 <https://fsu.fr/4-pages-fsu-se-battre-pour-des-retraites-dignes-et-solidaires/>
- FSU, SNPDEN, Rappel historique, Fiche sur les retraites 2022 <http://snupden-fsu.fr/index.php/2022/05/16/memento-nos-fiches/>
- **Michael Zemmour**, invité au CDFN de la FSU, septembre 2022 <https://fsu.fr/michael-zemmour-invite-au-cdfn-de-septembre-2022/>
- **Michael Zemmour**, Bientôt, la retraite à 70 ans ? Le Monde diplomatique, novembre 2022
- **Henri Sterdinyak**, Refuser la dégradation des retraites, maintenir et développer un système satisfaisant, les économistes atterrés, Novembre 2022 <https://www.atterres.org/refuser-la-degradation-des-retraites-maintenir-et-developper-un-systeme-satisfaisant/>
- Dossier sur les retraites dans *Alternatives économiques*, mensuels d'octobre et novembre 2022